



Institut National
Universitaire
Champollion

Convention n°2017-AE-15

Relative à l'accès des étudiants en formation initiale auprès de l'organisme de formation qui délivre un diplôme ou un titre habilité ou reconnu par l'État au Certificat Informatique et Internet (C2i®) niveau 1 et 2

L'Institut national universitaire J-F Champollion d'Albi, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sis Place de Verdun, 81012 Albi Cedex 9, représenté par sa Directrice, Madame Brigitte PRADIN,

Ci-après désigné par « INU Champollion » ou « l'établissement universitaire certificateur »

Et

L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Midi-Pyrénées - Croix Rouge française, sis 71 Chemin des Capelles, 31300 TOULOUSE, représenté par la Directrice de l'Institut Régional Midi-Pyrénées de la Croix Rouge Française, pôle formation sanitaire et sociale, Madame Sophie CAZARD,

Ci-après désigné par « l'IFRSS Croix Rouge »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le Certificat Informatique et Internet (C2i®) niveau 1 a été créé afin de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques (BOEN n°15 du 14 avril 2005, BOMESR n°33 du 4 septembre 2008, circulaire n° 2011-0012 du 9-6-2011 publiée au BOMESR n°28 du 14 juillet 2011).

Les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et engagés dans une formation conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre habilité ou reconnu par l'État peuvent obtenir cette certification C2i niveau 1 en s'adressant aux centres certificateurs que sont les EPSCP (BOEN n°15 du 14 avril 2005, BOMESR n°33 du 4 septembre 2008 et BOMESR n°28 du 14 juillet 2011). Les modalités de préparation et d'organisation de la certification sont définies par une convention entre l'établissement d'enseignement supérieur certificateur et l'organisme de formation de rattachement du candidat.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de certification C2i niveau 1 pour l'année 2016-2017 concernant les étudiants l'IFRSS Croix rouge. Cette convention prévoit également les modalités de reversement à l'INU Champollion par l'IFRSS Croix rouge, du coût afférent aux heures d'enseignement dispensées par M. Michel GALAUP, enseignant-chercheur de l'INU Champollion.



Article 2 : Désignation d'un référent C2i

L'établissement désigne un référent C2i qui sera l'intermédiaire entre l'équipe enseignante et administrative de l'IFRSS Croix Rouge et l'INU Champollion.

Pour l'année 2016-2017 :

- L'enseignant référent C2i de l'établissement universitaire certificateur sera : M. Michel GALAUP ci-après désigné « le référent C2i de l'Institut »
- Le référent C2i de l'IFRSS Croix Rouge : Mme Martine BAURIN

Article 3 : Le principe de collaboration

Le référent C2i de l'Institut assure la formation et les activités de certification. Il s'assurera en particulier du fait que le déroulement et l'évaluation des activités de certification sont bien conformes aux exigences.

Le référent C2i de l'Institut aura pour mission de vérifier que le dispositif de certification couvre correctement le référentiel C2i niveau 1 ainsi que le niveau d'exigence requis.

En fin d'année, le jury C2i de l'INU Champollion délibérera en présence du référent C2i de l'Institut et du référent C2i de l'IFRSS Croix rouge.

Article 4 : L'intervention des enseignants de l'INU Champollion

L'intervention des enseignants de l'INU Champollion au bénéfice de l'IFRSS Croix rouge dans le cadre du C2i, est prise en charge par l'IFRSS Croix rouge.

A ce titre, l'INU Champollion établit un planning semestriel des interventions de ses enseignants et le nombre d'heures correspondant, ainsi que le coût afférent l'IFRSS Croix rouge.

Ce coût est celui appliqué par l'INU Champollion pour le paiement des heures complémentaires de ses enseignants à savoir 43 (quarante trois) euros de l'heure, coût chargé.

Article 5 : L'épreuve théorique

L'épreuve théorique est un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) généré à partir de la base nationale de questions. La plate-forme QCM de positionnement et de certification des connaissances est installée sur les serveurs de l'INU Champollion. Tout candidat aura accès à cette plate-forme en utilisant son identifiant.

Le positionnement et l'auto-formation

Pour préparer l'épreuve théorique les étudiants peuvent accéder à la plate forme de positionnement qui permet de s'entraîner au passage du QCM théorique, un lien est disponible sur le site de l'INU Champollion. Dans l'ENT des ressources pédagogiques "Se préparer aux épreuves théoriques du C2i niveau 1" permettent de se former aux domaines D1 à D5. Ces ressources peuvent être mises à disposition des formateurs.



Institut National
Universitaire
Champollion

La certification

Le dispositif d'évaluation théorique par QCM sera déterminé par l'INU Champollion et cette épreuve se trouvera sur la plate-forme de certification de l'INU Champollion.

Aucun document n'est autorisé (ressources papiers ou en ligne) pendant l'épreuve.

L'épreuve théorique de certification se déroulera au sein de l'INU Champollion. La programmation des sessions (jour et heure) et l'inscription des candidats seront réalisées par les référents C2i de l'Institut. Ces informations seront transmises au référent C2i de l'IFRSS Croix Rouge. Il s'agit d'une épreuve surveillée en temps limité qui se déroulera en ligne depuis l'INU Champollion. Les candidats seront identifiés par leur identifiant personnel. L'INU Champollion s'engage à signaler toute tentative d'usurpation d'identité ou fraude au jury.

Article 6 : Les compétences pratiques

L'épreuve pratique de certification se déroulera au sein de l'IFRSS Croix Rouge. Le référent C2i de l'INU Champollion, en lien avec les responsables de l'IFRSS Croix Rouge, construira en fonction du cursus de formation les modalités d'évaluation. Ainsi, les domaines pratiques D1, D2, D3, D4 et D5 seront validés au travers des différents enseignements de bureautique, d'utilisation d'outils Informatiques, de communication, d'expression et via le projet professionnel et personnel de l'étudiant.

Article 7 : Modalités de certification

Pour acquérir le C2i niveau 1, le candidat doit valider tous les domaines du référentiel en pratique et en théorie. Il n'y a pas de compensations entre les domaines, ni entre la pratique et la théorie.

Le référent C2i de l'Institut remettra 10 jours avant la date du jury, les résultats obtenus en théorie et en pratique dans chaque domaine du référentiel. Il aura la possibilité de contrôler le résultat des candidats sur la plate-forme QCM de certification. Le jury C2i délibérera en tenant en compte de ces résultats.

Pour chaque candidat proposé, un coût forfaitaire de 50 €¹ (cinquante euros) devra être payé par l'IFRSS Croix Rouge à l'INU Champollion, établissement certificateur. Ce forfait comprend les frais administratifs et d'archivage, l'accompagnement pédagogique, la tenue du jury et, en cas de réussite, l'édition du certificat papier ou l'édition d'une attestation en cas d'une réussite partielle. Il ne donne pas le statut d'étudiant à l'INU Champollion.

Les certificats et les attestations seront édités par l'INU Champollion et transmis à l'IFRSS Croix Rouge qui aura pour mission de les remettre aux candidats.

¹ Un arrêté ministériel fixe les sommes tarifées au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription dans un établissement sous tutelle du MESR. D'après l'arrêté en vigueur, ils s'élèvent à 23€.

C.f. "[Frais d'inscription pour la rentrée universitaire 2014](#)", site web du MESR.

Auxquels il convient d'ajouter 17€ de coûts de suivi pédagogique (ressources humaines et informatiques).



Institut National
Universitaire
Champollion

Article 8 : Modalités financières

Concernant les frais d'inscription : après communication de la liste des candidats par le référent C2i de l'Institut, l'INU Champollion présentera une facture à l'IFRSS Croix Rouge.

Concernant les heures d'enseignements : les heures d'enseignements assurées par l'INU Champollion au profit de l'IFRSS Croix Rouge font l'objet d'un état d'heures à la fin de chaque semestre. Une facture correspondant au nombre d'heures effectivement effectuées sera présentée à l'IFRSS Croix Rouge.

La somme due par l'IFRSS Croix Rouge sera réglée, par ce dernier, sous trente jours à compter de la présentation de cette facture par l'INU Champollion, et ce par virement sur le compte dont les références sont indiquées ci-après :

Domiciliation : TPALBI
Code Banque : 10071 Code
Guichet : 81000
Compte N°00001000255, Clé RIB : 10

Article 8 : Durée et modification de la convention

La présente convention est établie uniquement pour l'année universitaire 2016- 2017.

Elle pourra faire l'objet de modification(s) par avenant(s) en cours d'année après accord des Parties.

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature, après soumission aux instances compétentes des Parties.

Article 9 : Règlement des litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention et qui n'aurait pu être résolu par voie amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait en deux exemplaires originaux. Albi, le 1^{er} mars 2017

Pour l'INU Champollion

La Directrice

Brigitte PRADIN



Pour l'IFRSS Midi-Pyrénées
Croix Rouge Française
La Directrice

Sophie CAZARD

CROIX-ROUGE FRANÇAISE
INSTITUT REGIONAL DE FORMATION
SANITAIRE ET SOCIALE
Formation d'Assistant(s) de Service Social
1 bis, rue Lavaziere - 81000 ALBI
Tél. 05 63 43 72 50 - Fax 05 63 43 72 51